



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-21589>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-21589**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : S.I.T.T.O.M.A.T

Correspondant : VINCENT Gilles, Président

Adresse : Chemin Gaëtan Gastaldo, Quartier Escaillon, 83200 Toulon

Coordonnées :

Téléphone : 0494896494

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://www.sittomat.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE DEFINITION ET DE SUPERVISION DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE TREMIES ET PONT BASCULE SUR LE QUAI DE TRANSFERT DE MANJASTRE (83230)

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Il s'agit de l'analyse des installations existantes dont le S.I.T.T.O.M.A.T à la charge en vue de la préparation du dossier de consultation pour les travaux devant permettre la mise en place de 2 trémies complémentaires, d'un second pont bascule FMA en sortie (logiciel pesée et régie compris), d'une détection de radioactivité et caméra vidéosurveillance sur le quai de transfert de Manjastre (83) au 2^o semestre 2024. Les travaux devront se réaliser sans interruption de l'activité sur site

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre : 60%
- Prix : 40%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 19/03/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

MAPA2024-04

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur,

déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRL05 Options : OUI Le dossier de consultation comporte une tranche ferme: Phase 1 : diagnostics Phase 2 : pré-définition du projet et deux tranches optionnelles : Tranche optionnelle 1 : Phase 3 : Préparation de la consultation. Tranche optionnelle 2 : Phase 4 : Suivi des travaux. Modalités d'ouverture des offres : Date: 19 mars 2024 Lieu :Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON Références du ou des projet(s) et / ou programme(s) :Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : OUI Marchés réservés : NON Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon, 5 rue Racine, BP 40510 83041 ToulonCedex 9 Tél : 0494427930 Fax : 0494427989Mel : greffe.ta-toulon@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Une visite du site est obligatoire. Toute entreprise remettant une offre de prix s'est rendue sur place et reconnaît : 1. avoir pris connaissance des accès et des lieux, 2. avoir pris connaissance de tous les éléments généraux et locaux en relation avec leur prestation, 3. avoir apprécié exactement les conditions d'exécution des prestations quant à leur nature et leur importance, ainsi que l'ensemble des sujétions dues, Une attestation de visite du site du quai de transfert de Manjastre sera fournie par le SITTOMAT, et devra être jointe à l'offre. L'attention du titulaire est attirée sur le fait que les futurs travaux se dérouleront sur un site en activité. A ce titre, toutes les dispositions doivent être prises pour que l'activité du site soit la moins perturbée possible. Le critère « Valeur technique » comprend 3 sous critères, ils sont les suivants : (notation sur 60 points) : 1. Connaissance de la gestion du quai de transfert : 10 points 2. Méthodologie détaillée (y compris temps passé par phase) des prestations avec prise en compte des spécificités de l'opération : 30 points 3. Equipe projet : 20 points

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/02/2024